

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 16 décembre 2022**

**Délibération CA\_20221216\_004**

**Convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les SDIS de l'Indre et du Cher**

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**3 membre(s) étant absent(s)**

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19 du 20 décembre 2018 portant approbation de la révision du Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre ;

Vu la convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les SDIS de l'Indre et du Cher signée en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant la nécessité d'adopter une nouvelle convention afin de modifier notamment le dispositif fracturation ;

### **DECIDE :**

**Article unique.** La convention interdépartementale d'assistance mutuelle, ci-annexée, entre les SDIS de l'Indre et du Cher, est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer. Elle abroge et remplace la convention d'assistance mutuelle signée en date du 24 janvier 2020.

**FLEURET Marc**